
**Industries du pétrole et du gaz
naturel — Opérations en Arctique —
Fuite, évacuation et sauvetage depuis
les installations en mer**

*Petroleum and natural gas industries — Arctic operations — Escape,
evacuation and rescue from offshore installations*

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 35102:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/7cd2f80d-d25d-45a7-b70f-1b6d452d1db5/iso-35102-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/7cd2f80d-d25d-45a7-b70f-1b6d452d1db5/iso-35102-2020>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 35102:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/7cd2f80d-d25d-45a7-b70f-1b6d452d1db5/iso-35102-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/7cd2f80d-d25d-45a7-b70f-1b6d452d1db5/iso-35102-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	v
Introduction.....	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Abréviations	9
5 Exigences générales et conditions applicables aux systèmes d'EER	10
5.1 Exigences fondamentales.....	10
5.2 Méthodes — Conception.....	10
5.2.1 Généralités.....	10
5.2.2 Plan général de la structure — Conception.....	11
5.3 Méthodes — Exploitation.....	12
5.3.1 Généralités.....	12
5.3.2 Plan général de la structure — Exploitation.....	13
6 Stratégie de fuite, évacuation et sauvetage	13
6.1 Stratégie d'EER générale.....	13
6.2 Performance humaine et matérielle dans l'EER.....	14
7 Environnement physique	14
7.1 Environnement physique général.....	14
7.2 Conditions environnementales physiques — Conception.....	14
7.3 Conditions environnementales physiques — Exploitation.....	15
8 Identification des dangers et analyse du risque pour la fuite, l'évacuation et le sauvetage — Conception et exploitation	15
8.1 Généralités.....	15
8.2 HAZID générale et analyse du risque.....	15
8.3 HAZID pour l'EER.....	17
8.4 Analyse du risque EER.....	17
9 Évaluation continue	17
9.1 Évaluation continue — Conception.....	17
9.2 Évaluation continue — Exploitation.....	17
10 Capacités du système de fuite, évacuation et sauvetage	18
10.1 Capacités du système d'EER — Conception.....	18
10.2 Capacités du système d'EER — Exploitation.....	19
11 Organisation de l'intervention d'urgence (ERO)	20
11.1 ERO — Conception.....	20
11.2 ERO — Exploitation.....	20
12 Garantie des compétences	21
12.1 Garantie des compétences — Conception.....	21
12.2 Garantie des compétences — Exploitation.....	21
13 Communications et alarmes	22
13.1 Communications et alarmes — Conception.....	22
13.2 Communications et alarmes — Exploitation.....	24
14 Équipement de protection individuelle (EPI)	24
14.1 EPI — Conception.....	24
14.2 EPI — Exploitation.....	25
15 Sauvetage de personnes tombées à la mer	25
15.1 Sauvetage de MOB — Conception.....	25
15.2 Sauvetage de MOB — Exploitation.....	25

16	Fuite	26
16.1	Fuite — Conception.....	26
16.1.1	Fuite générale — Conception.....	26
16.1.2	Chemins de fuite — Conception.....	26
16.1.3	TR — Conception.....	27
16.1.4	MS — Conception.....	29
16.2	Opérations de fuite.....	29
16.2.1	Fuite générale — Opérations.....	29
16.2.2	Chemins de fuite — Exploitation.....	29
16.2.3	TR — Exploitation.....	30
16.2.4	MS — Exploitation.....	31
17	Évacuation	31
17.1	Évacuation — Conception.....	31
17.1.1	Évacuation générale — Conception.....	31
17.1.2	Méthode d'évacuation — Conception.....	32
17.2	Évacuation — Exploitation.....	34
17.2.1	Évacuation générale — Exploitation.....	34
17.2.2	Méthode d'évacuation — Exploitation.....	34
18	Sauvetage	35
18.1	Sauvetage — Conception.....	35
18.2	Sauvetage — Exploitation.....	36
Annexe A (informative) Informations et recommandations supplémentaires		38
Annexe B (informative) Exemples d'analyse du risque EER arctique et de systèmes d'EER opérationnels		79
Bibliographie		115

Document Preview

ISO 35102:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/7cd2f80d-d25d-45a7-b70f-1b6d452d1db5/iso-35102-2020>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 67, *Matériel, équipement et structures en mer pour les industries pétrolière, pétrochimique et du gaz naturel*, sous-comité SC 8, *Opérations en Arctique*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les Normes internationales relatives aux opérations en Arctique (ISO 35101, ISO 35102, ISO 35103, ISO 35104, ISO/TS 35105 et ISO 35106) couvrent les exigences opérationnelles et de conception, et fournissent des recommandations relatives à leur utilisation par les industries du pétrole et du gaz naturel dans les zones maritimes arctiques et froides. Ces documents promeuvent des approches reconnues au niveau international pour les opérations pétrolières et gazières dans des environnements marins de régions arctiques et froides. Ils ont été élaborés en réponse au besoin exprimé par l'industrie pétrolière et gazière en mer de disposer d'une définition cohérente et uniforme des méthodes de conception, d'analyse, d'évaluation et d'exploitation des structures en mer dans les régions arctiques et froides. Leur bonne application vise à contribuer à garantir la sécurité des personnes et à réduire les dommages causés à l'environnement arctique. Ces documents sont conçus pour offrir une grande latitude dans le choix des conceptions et des solutions opérationnelles sans faire obstacle à l'innovation. Malgré tout, l'application de ces documents exige un jugement technique éclairé.

Le personnel travaillant dans les industries du pétrole et du gaz naturel en milieu marin arctique est exposé à un certain nombre de risques liés à l'environnement physique et à l'environnement de travail. Ceux-ci comprennent les périodes prolongées d'obscurité (hiver) et de luminosité (été), l'éloignement, le froid de l'air ambiant, le refroidissement par le vent, le brouillard épais, les eaux froides, la glace de mer en concentrations et épaisseurs variables et éventuellement les icebergs. Ces facteurs environnementaux peuvent avoir une incidence sur la sécurité des travailleurs dans l'éventualité où l'intégrité de l'installation se retrouverait compromise. Ces conditions environnementales difficiles peuvent également avoir un impact négatif sur les équipements.

Le système de fuite, évacuation et sauvetage (EER) favorise la réussite de la fuite depuis le lieu de l'incident, l'évacuation préventive ou d'urgence de l'installation qui s'ensuit, et le sauvetage final du personnel de l'installation. Les dispositions EER reflètent les mesures permettant d'atténuer les risques, et donc de renforcer la sécurité du personnel qui travaille dans des environnements marins de régions arctiques et froides.

Le présent document spécifie les exigences et recommandations applicables à la conception et aux aspects opérationnels de l'EER d'installations pétrolières et gazières déployées dans les environnements marins de régions arctiques et froides. Leur application a pour finalité d'atteindre des niveaux de fiabilité appropriés pour les structures en mer habitées ou non habitées, quel que soit le type de structure/installation et quelles que soient la nature ou la combinaison de matériaux utilisés et les conditions environnementales auxquelles l'installation est soumise.

Les dispositions relatives à l'EER sont en grande partie des recommandations basées sur la performance, qui utilisent des méthodes ou références reconnues et basées sur l'utilisation de niveaux qualitatifs ou de mesures quantitatives de performance. La caractéristique essentielle d'une norme basée sur la performance (performance standard) est qu'elle se focalise sur les objectifs à atteindre et non sur les méthodes qu'il convient d'utiliser pour y parvenir. L'un des objectifs de performance est que l'utilisation de l'EER réduise autant que possible le risque d'occasionner des victimes au cours du processus d'évacuation. L'objectif de performance est développé dans le contexte du plan général de santé, sécurité et environnement.

Le corps principal du présent document étudie les aspects opérationnels et de conception du système d'EER dans son ensemble. L'[Annexe A](#) fournit des informations de contexte relatives à la conception du système d'EER et à son exploitation, ainsi que des recommandations destinées à aider l'utilisateur du présent document à comprendre les exigences et la façon dont elles peuvent être satisfaites. La numérotation des paragraphes de l'[Annexe A](#) est identique à celle du corps principal afin de faciliter le repérage. L'[Annexe B](#) fournit un exemple d'analyse du risque et des informations relatives aux systèmes d'EER opérationnels.

Dans le présent document, les formes verbales suivantes sont utilisées :

- « doit » indique une exigence ;
- « il convient » indique une recommandation ;

- « peut » indique une autorisation (« may » en anglais) ;
- ou une possibilité ou une capacité (« can » en anglais).

Il est attendu que les utilisateurs du présent document soient familiarisés avec les normes ISO 15544, ISO 17776 et ISO 31000.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 35102:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/7cd2f80d-d25d-45a7-b70f-1b6d452d1db5/iso-35102-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/7cd2f80d-d25d-45a7-b70f-1b6d452d1db5/iso-35102-2020>

Industries du pétrole et du gaz naturel — Opérations en Arctique — Fuite, évacuation et sauvetage depuis les installations en mer

1 Domaine d'application

Le présent document établit les principes, spécifie les exigences et fournit des recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de fuite, évacuation et sauvetage (EER). Il s'applique aux différentes activités d'une installation en mer liées aux industries du pétrole et du gaz naturel dans les régions arctiques et froides, incluant la conception, la construction, le transport et l'installation, la production/exploration, l'inspection/réparation durant la durée de vie de l'installation, ainsi que les activités de mise hors service et de démantèlement.

Les références aux régions froides et arctiques incluses dans le présent document renvoient à la fois à l'Arctique et à d'autres sites de production caractérisés par de faibles températures ambiantes et par la présence potentielle ou avérée de glace de mer, d'icebergs, de régimes de glace, de couverture neigeuse persistante et/ou de pergélisol.

Le présent document contient des exigences applicables à la conception, à l'exploitation, à la maintenance et à l'inspection ou à la réparation pendant la durée de vie en service de nouvelles installations et structures, ainsi qu'à la modification d'installations existantes pour une exploitation en mer dans les régions arctiques et froides où de la glace peut être présente pendant au moins une partie de l'année. Cela comprend les unités d'exploration, de production et d'hébergement en mer utilisées pour ces activités. De manière limitée, le présent document traite également des navires qui contribuent à l'évacuation et au sauvetage, si cela fait partie du plan d'EER global.

Bien que le présent document ne s'applique pas spécifiquement aux installations de forage mobiles en mer (MODU, voir l'ISO 19905-1), nombre des dispositions relatives à l'EER contenues dans les présentes sont applicables à l'évaluation de ces unités dans les situations où les MODU sont exploitées dans des régions arctiques et froides.

Les dispositions du présent document sont destinées à être utilisées par les parties prenantes, y compris les concepteurs, les exploitants et les responsables. Dans certains cas, la législation nationale peut classer les plates-formes flottantes (en tant que types d'installations en mer) dans la catégorie des navires, auquel cas les exigences d'EER applicables à ces structures sont stipulées par la législation maritime internationale. Une grande partie des dispositions relatives à l'EER contenues dans le présent document s'appliquent cependant à ces plates-formes flottantes.

Le présent document s'applique aux équipements mécaniques, de traitement et électriques ou à tout équipement de traitement spécialisé associé aux opérations en mer dans des régions arctiques et froides qui ont une incidence sur la performance du système EER. Cela comprend les exercices et formations périodiques, la maintenance du système d'EER et la réduction préventive des effectifs ainsi que les situations d'urgence.

L'EER associé aux installations pétrolières et gazières terrestres en Arctique n'est pas couvert par le présent document, sauf lorsqu'il est comparable à une installation en mer.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 35102:2020(F)

ISO 15544, *Industries du pétrole et du gaz naturel — Installations de production en mer — Exigences et lignes directrices pour les interventions d'urgence*

ISO 17776, *Industries du pétrole et du gaz naturel — Installations des plates-formes en mer — Lignes directrices relatives aux outils et techniques pour l'identification et l'évaluation des risques*

ISO 19901-6, *Industries du pétrole et du gaz naturel — Exigences spécifiques relatives aux structures en mer — Partie 6: Opérations marines*

ISO 19906, *Industries du pétrole et du gaz naturel — Structures arctiques en mer*

ISO 31000, *Management du risque — Lignes directrices*

ISO 35104, *Industries du pétrole et du gaz naturel — Opérations en Arctique — Gestion des glaces*

ISO 35106, *Industries du pétrole et du gaz naturel — Opérations en Arctique — Données relatives aux conditions océano-météorologiques, à la glace et au sol marin*

Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) de l'IMO

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.1

abandon

action du personnel à bord consistant à quitter une installation lors d'une situation d'urgence

3.2 <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/7cd2f80d-d25d-45a7-b70f-1b6d452d1db5/iso-35102-2020>

locaux (d'habitation)

quartier vie

lieu où le personnel se trouvant à bord dort et passe son temps libre

Note 1 à l'article: Ces locaux d'habitation peuvent comprendre des salles à manger, des salles de détente, des cabinets de toilette, des cabines, des bureaux, une infirmerie, des quartiers d'habitation, une cuisine, des offices et espaces similaires clos en permanence.

3.3

critère annuel d'acceptabilité du risque

ARTC (annual risk tolerability criterion)

valeur des *risques* (3.50) individuels et collectifs annuels de décès de personnes, en tenant compte du temps passé en exploitation et de toutes les sources de risque, y compris les accidents du travail, les autres incidents et les risques liés à l'EER (3.18)

3.4

antigivrage

mesures empêchant la formation de glace sur les surfaces, structures ou équipements

Note 1 à l'article: L'antigivrage vise à rendre les surfaces, structures ou équipements immédiatement utilisables.

3.5**niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement pratique d'admettre
ALARP (as low as reasonably practicable)**

mise en œuvre de mesures de réduction du *risque* (3.50) jusqu'à ce que le coût (y compris le temps investi, les coûts d'investissement ou les autres ressources/actifs) relatif à une réduction supplémentaire du risque devienne disproportionné par rapport à la réduction potentielle du risque obtenue à travers la mise en œuvre de toute mesure additionnelle

3.6**victime**

personne subissant une blessure grave ou un décès provoqué(e) par un accident survenant lors du processus d'EER (3.18)

3.7**conditions climatiques froides**

présence potentielle de combinaisons de températures atmosphériques basses, de températures d'eau de mer basses, de vent, de neige, de glace, de brouillard verglaçant, etc.

3.8**action**

mesure visant à limiter l'étendue et/ou la durée d'un événement dangereux afin d'éviter une *aggravation* (3.16)

3.9**évacuation directe****évacuation à sec**

déplacement de personnel de l'installation directement jusqu'à un *refuge sûr* (3.52) ou à un navire proche ayant la capacité d'atteindre la plate-forme en toute sécurité sans avoir à aller dans l'eau ou sur la couverture de glace

3.10**exercices**

activités entreprises à des fins de vérification des critères de performance, des objectifs ou des exigences

3.11**responsable**

personne, entité juridique ou organisme détenteur du titre de propriété de l'équipement ou du processus et responsable de la sécurité et du bien-être de tout le personnel

3.12**zone d'embarquement**

emplacement à partir duquel le personnel quitte l'installation en cas d'*évacuation* (3.20)

3.13**système respiratoire d'urgence****EBS (emergency breathing system)****système respiratoire d'urgence à air comprimé****CA-EBS (compressed air emergency breathing system)**

forme d'équipement de protection individuelle qui fournit à l'utilisateur la possibilité de respirer sous l'eau pendant au moins une minute et qui lui permet d'éviter d'avoir à retenir sa respiration pendant toute la durée de la *fuite* (3.17) sous l'eau en cas de retournement d'un hélicoptère

Note 1 à l'article: S'il est utilisé correctement, l'EBS peut atténuer le *risque* (3.50) de noyade. Les différentes catégories d'EBS sont les suivantes :

- Catégorie A : pouvant être déployé en surface et sous l'eau dans un délai de 12 s ; ou
- Catégorie B : pouvant être déployé en surface dans un délai de 20 s.

3.14

urgence

événement dangereux qui ne peut pas être maîtrisé par les mesures normales et qui nécessite des *actions* (3.8) rapides pour limiter l'étendue, la durée ou les conséquences de l'événement

3.15

intervention d'urgence

ER (emergency response)

action (3.8) entreprise par le personnel situé sur ou en dehors de l'installation pour contrôler ou atténuer un événement dangereux ou déclencher et procéder à l'*abandon* (3.1)

3.16

aggravation

accroissement des conséquences d'un événement dangereux

3.17

fuite

action par laquelle le personnel s'éloigne de l'événement dangereux pour se rendre dans un endroit de l'installation où ses effets sont réduits ou éliminés

3.18

fuite, évacuation et sauvetage

évacuation et sauvetage

EER (escape, evacuation and rescue)

éventail d'*actions* (3.8) possibles en cas d'*urgence* (3.14)

EXEMPLE *Fuite* (3.17), *rassemblement* (3.38), *refuge*, évacuation d'urgence ou *évacuation préventive* (3.44) et *sauvetage* (3.48).

3.19

chemin de fuite

chemin normalement disponible et dégagé depuis des emplacements de l'installation où du personnel peut être présent jusqu'au *refuge temporaire* (3.61) ou à un autre point de rassemblement protégé

3.20

évacuation

méthode définie pour l'abandon de l'installation en cas d'*urgence* (3.14)

3.21

bateau d'évacuation

bateau de sauvetage

embarcation ou bateau amphibie utilisé(e) par le personnel de l'installation pour évacuer vers la mer ou la couverture de glace

EXEMPLE 1 Un bateau d'évacuation ou de sauvetage offre aux personnes évacuées une protection contre l'incident et l'environnement physique.

EXEMPLE 2 Il s'agit d'un terme générique pouvant couvrir les canots de sauvetage, les radeaux de sauvetage, les nacelles individuelles ou autres moyens similaires.

3.22

combinaison de protection thermique en cas d'immersion

combinaison protectrice fabriquée dans des matériaux qui réduisent la perte de chaleur corporelle d'une personne la portant dans l'eau froide ou sur la glace

3.23

glace de première année

FYI (first-year ice)

glace de mer qui s'est formée pendant un hiver tout au plus

3.24**floe****plaque de glace flottante**

morceau relativement plat de glace de mer d'étendue supérieure à 20 m

EXEMPLE Les sous-catégories types sont les suivantes : petit (d'étendue comprise entre 20 m et 100 m), moyen (d'étendue comprise entre 100 m et 500 m), gros (d'étendue comprise entre 500 m et 2 000 m), immense (d'étendue comprise entre 2 km et 10 km) et géant (d'étendue supérieure à 10 km).

3.25**franc-bord****franc-bord de glace**

distance verticale comprise entre la surface moyenne de la mer et la surface supérieure de la glace

3.26**danger**

source potentielle de dommage

3.27**zone de danger**

zone la plus grande possible à l'intérieur de laquelle la sécurité du personnel est exposée à des *risques* (3.50) dus aux *dangers* (3.26) de l'installation

3.28**iceberg**

glace de l'ère glaciaire ou plateau de glace d'un *franc-bord* (3.25) supérieur à 5 m qui s'est détaché(e) de sa source

EXEMPLE Les icebergs peuvent flotter librement ou être échoués et leur forme est parfois qualifiée de tabulaire, en dôme, pointue, biseautée ou trapue. Les plus petits fragments de glace sont appelés fragments d'iceberg ou bourguignons.

3.29**détection de glace**

discrimination de blocs de glace dans l'environnement ambiant

3.30**île de glace**

gros bloc de glace de forme tabulaire qui s'est détaché d'un plateau de glace ou d'un glacier

3.31**gestion de la glace**

processus actifs permettant de modifier l'environnement de glace dans le but de réduire la fréquence, la gravité ou l'incertitude des actions de la glace

3.32**plan de gestion de la glace**

plan détaillé décrivant les objectifs, les procédures actives impliquées et les responsabilités individuelles pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la glace

3.33**évacuation indirecte**

déplacement du personnel de l'installation jusqu'à un *refuge sûr* (3.52) intermédiaire situé hors de l'installation, tel qu'un bateau d'*évacuation* (3.20)

3.34**système d'évacuation indirecte**

système d'évacuation des personnes depuis le *refuge temporaire* (3.61) ou le point de rassemblement sur l'installation jusqu'à un emplacement situé en dehors de la *zone de danger* (3.27) si elles sont capables de le faire

3.35

glace ferme

glace fixe

glace qui reste collée au contour d'une côte, à une île ou à un bloc de glace échoué

3.36

incident majeur

accident majeur

événement pouvant causer de multiples victimes chez le personnel, occasionner des dommages environnementaux significatifs, une défaillance de l'installation ou toute combinaison de ces conséquences

3.37

glace pluriannuelle

glace de mer qui a résisté à au moins une saison de fonte estivale

EXEMPLE Lorsque le terme « glace pluriannuelle » est utilisé conjointement avec le terme « glace de deuxième année », il convient d'interpréter le premier comme désignant de la glace ayant résisté à au moins deux saisons de fonte estivale.

3.38

rassemblement

déplacement des personnes vers une ou plusieurs zones prédéfinies afin d'en assurer la prise en charge globale incluant la comptabilisation par la personne dont c'est le rôle, et par suite faciliter la mise en œuvre des *actions* (3.8) d'*intervention d'urgence* (3.15)

3.39

point de rassemblement

MS (muster station)

zone(s) spécifiée(s) où le personnel doit se rendre lorsque cela est nécessaire dans une situation d'*urgence* (3.14)

3.40

responsable d'installation en mer

OIM (offshore installation manager)

personne légalement responsable de l'installation ainsi que de l'ensemble de l'exploitation sur et autour d'une plateforme en mer

3.41

banquise

glace de mer composée de *floes* (3.24) distincts, autre que de la *glace ferme* (3.35)

3.42

norme basée sur la performance

norme qui spécifie en termes qualitatifs et quantitatifs les exigences applicables aux systèmes critiques pour la sécurité et à leurs éléments

3.43

personnel à bord

POB (personnel on board)

nombre total de membres du personnel présents à bord de l'installation

EXEMPLE Cela comprend les visiteurs, les équipages de navires, les personnels s'apprêtant à prendre leur service sur l'installation à l'aide d'un bateau, d'un hélicoptère ou d'autres moyens, etc.

3.44

évacuation préventive

moyen contrôlé d'évacuation du personnel de l'installation avant un incident incontrôlé ou s'aggravant pouvant potentiellement nécessiter une *évacuation* (3.20) d'urgence